

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1991)

Heft: 26

Artikel: Programme d'activités du BCF 1991-1994

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-350748>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROGRAMME D'ACTIVITES DU DU BCF 1991-1994

ENSEIGNEMENT

Objectif 1

Après avoir instauré l'égalité dans les programmes scolaires, il faut veiller à ce que l'éducation des enfants elle-même soit dégagée de tout stéréotype sexiste ou raciste. Ce qui signifie que le matériel pédagogique doit être dénué de tout sexisme, qu'il doit mener à l'égalité et préparer au décodage des stéréotypes, messages publicitaires, actions violentes, etc. Les enseignants doivent être sensibilisés. De nouveaux moyens d'information doivent leur être proposés.

Définir les principes d'une éducation non sexiste et la mettre en pratique en introduisant un programme de formation, dans le cadre de la formation initiale et permanente du corps enseignant; en élaborant, recueillant ou recensant du matériel pédagogique non stéréotypé et de sensibilisation à l'égalité et à la non-violence.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Objectif 2

La campagne d'information et de sensibilisation à la diversification du choix professionnel des jeunes filles doit être totalement renouvelée et élargie à l'ensemble des professions (filière d'apprentissage, écoles et universités). Elle doit être élargie et englober également les entreprises. Ainsi, des actions préférentielles seront imaginées pour l'orientation et la formation jusqu'à l'emploi.

Susciter, préparer et organiser la diversification du choix professionnel des filles et leur participation à l'économie par l'organisation d'un colloque, la mise sur pied d'une campagne d'information et de sensibilisation, le réaménagement du Prix "Vive les Pionnières" et l'établissement de contacts réguliers avec les entreprises afin de mettre en place une stratégie d'accueil des femmes.

TRAVAIL

Objectif 3

Le principe constitutionnel "à travail égal, salaire égal" n'est

toujours pas réalisé. Le projet de loi fédérale apporte des solutions dont il faudra aménager l'application cantonale (office de conciliation, droit de plainte, etc).

Améliorer la situation des femmes sur le marché du travail, en particulier en rendant applicable le principe "à travail égal, salaire égal" notamment en dotant le BCF du droit de plainte.

Objectif 4

La participation des femmes au monde du travail est entravée par les responsabilités familiales que l'on fait peser sur elles et rien que sur elles ! L'économie a besoin des femmes, il est donc nécessaire de faciliter leur accès au marché de l'emploi, de prévoir des plans et des appuis financiers pour la promotion et la réinsertion, ainsi que les équipements sociaux aidant les familles.

Les relations entre le monde du travail et de la famille doivent être améliorées notamment, comme le propose la loi visant à protéger et à soutenir la famille, en aménageant les conditions et horaires de travail, en favorisant la création d'emplois à temps partiel, la réinsertion professionnelle et l'installation de moyens de garde. L'Etat, en sa qualité d'employeur, se doit de montrer l'exemple en réalisant ces mesures.

FAMILLE

Objectif 5

Une information des familles est nécessaire sur les parties du droit qui les concernent et les associations et services qui peuvent les conseiller. Cet objectif, déjà annoncé dans le programme de législation précédent est en bonne voie de réalisation.

Mettre à disposition des familles un document, mis à jour régulièrement, qui contienne des informations sur les dispositions légales les concernant ainsi qu'un recueil d'adresses utiles en cas de demandes de conseils ou d'aide.

Objectif 6

Les femmes victimes de violence doivent bénéficier d'informations, de conseils, voire de lieux d'accueil. Le Jura est grave-

ment sous-équipé dans ce domaine. Par une collaboration inter-cantonale, une information et une sensibilisation de la police seront réalisées.

Mettre en place un réseau d'information et de conseils pour les femmes victimes de violence ainsi qu'une structure d'accueil. Informer et sensibiliser la population et prévoir un programme de formation des intervenant-e-s.

Objectif 7

Le Jura est sous-équipé en moyens de garde, les solutions individuelles sont de plus en plus difficiles, qu'il s'agisse des crèches et garderies municipales ou d'entreprises, des écoles de jour ou cantines scolaires, des classes de devoirs surveillés. Quant à l'harmonisation des horaires scolaires et des transports publics, et à la garde des enfants malades, tout doit être étudié d'une manière globale.

Etude globale des problèmes liés au sous-équipement des moyens de garde ou de prise en charge des enfants et élaboration des aménagements nécessaires (création de ces moyens, harmonisation des horaires, etc).

ASSURANCE-MATERNITE

Objectif 8

L'article 29 de la Constitution jurassienne n'est pas réalisé. Celui-ci stipule "sont obligatoires les assurances en cas de maladie, d'accident et de maternité".

Elaborer l'assurance-maternité obligatoire selon le mandat constitutionnel.

POLITIQUE

Objectif no 9

La participation des femmes à la politique progresse trop lentement (environ 5 points d'augmentation en 12 ans) : il est nécessaire de mettre au point une stratégie de promotion des femmes en politique (sensibilisation des partis, formation de futures candidates, quotas).

Définir une stratégie de promotion des femmes en politique qui englobe la formation, la sensibilisation, l'information et l'utilisation d'actions positives (étude des quotas). Revoir les cours d'instruction civique scolaires et des écoles professionnelles dans le sens d'une participation des femmes à la politique. Organisation de rencontres régulières avec les femmes parlementaires.

INFORMATION

Objectif no 10

Si l'information est un objectif permanent du BCF, celle-ci doit être complètement repensée et réaménagée : elle devient donc en ce sens un objectif. En effet, les différents moyens d'information dont dispose le BCF ont été conçus au cours des années et nécessitent actuellement d'être réexaminés globalement. La publication d'"Inform'elles", de la Revue de presse, l'utilisation de la bibliothèque et de la documentation, la production d'informations régulières dans la presse et à la radio ainsi que l'organisation de rencontres et de confrontations doivent être repensées.

Améliorer la politique du BCF en repensant les moyens utilisés jusqu'à présent et en trouvant de nouveaux supports (promotion et meilleure localisation du centre de documentation et de la bibliothèque, créations de flashes radiophoniques, ouverture d'un lieu d'échanges et de confrontation, édition régulière d'"Inform'elles").

